

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 03-444-26 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**  
**DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne que :

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ., c. E-15.1.0.1)*, le projet de règlement numéro 03-444-26 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Charlemagne a été présenté au Conseil lors de la séance extraordinaire du 31 mars 2026. Ledit règlement sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **14 avril 2026**, à **19h00**, à la salle du conseil située au 201-2, boulevard Céline-Dion à Charlemagne.

Ce projet de règlement a pour but de traiter des principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Ville, ou en sa qualité de membre de conseil de la Ville, d'un autre organisme.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, situé au 201-2 boulevard Céline-Dion, à Charlemagne aux heures normales de bureau, soit le lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, ainsi que le vendredi de 8h00 à 12h00. Il peut également être consulté sur le site internet de la ville, sous l'onglet « avis publics » [www.ville.charlemagne.qc.ca/fr/avis-publics](http://www.ville.charlemagne.qc.ca/fr/avis-publics)

Donné à Charlemagne ce 1<sup>er</sup> avril 2026



Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 1<sup>er</sup> avril 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Donné à Charlemagne ce 1<sup>er</sup> avril 2026



Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière